



PRÉFET  
DE LA VIENNE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale  
des Territoires

**Plan de Prévention des Risques  
Naturels de mouvements de terrain de  
la commune de Châtelleraut**

**CARTE RÉGLEMENTAIRE**



**LEGENDE**

**Règlement**

- R1 : Zone exposée à un aléa fort ou moyen d'effondrement de cavités souterraines, avec possibilité de présence de puits
- ▨ R2 : Zone exposée à un aléa fort ou moyen d'effondrement de cavité souterraine et à un aléa écoulement sur versant sous-cavé moyen
- B : Zone exposée à un aléa faible d'effondrement de cavité souterraine

**Limites administratives**

- ▬ Limites de commune
- Parcelle cadastrale
- Bâtiment

**Autre donnée**

- Puits d'aération des cavités (cheminée)

SOURCES : DDT66, Scan 25 et BD TOPO de IGN, Cartes des aléas et des enjeux de la commune de Châtelleraut

La présente carte est indissociable de l'ensemble du rapport. Elle a été établie sur la base des informations fournies à INERIS, des données disponibles et objectives retrouvées par INERIS et de la réglementation en vigueur. La responsabilité de INERIS ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont erronées. INERIS dégage toute responsabilité pour chaque utilisation de la carte en dehors de la destination de la prestation. Seul la carte fournie par INERIS fait document de référence. Toute adaptation, modification ou reproduction sous quelque forme et par quelque procédé que se soit, même partielle, se fera sous la seule et entière responsabilité du destinataire de la carte.

